



OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REF. : SP.IG - 548.2017

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

le Lundi 23 Octobre 2017 à 18 h 30.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

PJ / Ordre du jour
Rapports

Le Maire
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Kotte ECENARRO



CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO KONTSEILUA

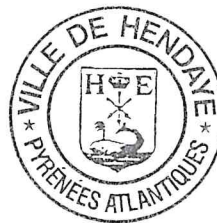
Séance du Lundi 23 octobre 2017 à 18h30
2017ko urriaren 23ko (astelehena) bilkura - 18:30
ORDRE DU JOUR - GAI-ZERRENDIA

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2017
2017ko IRAILAREN 19 HERRIKO KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA

II – DELIBERATIONS – DELIBEROAK

<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Kotte ECENARRO jauna</i>	107.2017	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal Auzapezak Herriko Kontseiluak emandako ahalmen ordezkartaz hartu dituen erabakiak
	108.2017	Indemnisation des gardes pêche – arrantza-zainei kalteak ordaintzea
<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Frédéric TRANCHE jauna</i>	109.2017	Hendaye Tourisme & Commerce : délégation de compétence - Hendaia Turismo eta Merkataritza: Eskumen eskuordetze hitzarmena
<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Richard IRAZUSTA jauna</i>	110.2017	Tableau des effectifs permanents 2017 - N° 4 - 2017ko lanpostuen zerrenda iraunkorra - 4.
<i>Rapporteur – Txostengilea : M. Iker ELIZALDE jauna</i>	111.2017	Désignation des membres du Conseil Municipal représentant la Ville d'Hendaye au Conseil d'Administration du Centre d'appui à l'activité et à l'emploi Hendaye – Pays Basque - Udal hautetsien hautatzea Hendaia Herriko Etxea ordezkatzeko Aktibitatea eta enplegua sustatzeko Hendaia-Euskal Herria Zentroaren Administrazio kontseiluan
<i>Rapporteur – Txostengilea : Mme Isabelle POLA-LAKE anderea</i>	112.2017	Prise de compétence création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics - Hondarkin geldoen baloratze eta biltegitratze-zentroak sortzeko eta kudeatzeko eskumen hartzea, eraikuntzan eta obra publikoetan.
<i>Rapporteur – Txostengilea : Mme Chantal KEHRIG-COTTENÇON anderea</i>	113.2017	Projet d'extension et de réaménagement du Centre Social DENENTZAT – Avenant n° 2 au lot n° 2 charpente – couverture – étanchéité – zinguerie – bardage - DENENTZAT Zentro Sozialaren handitze eta egokitze proiektua - Gehigarritzko 2. Akta zureria – iragaitasun – zink eta beste estaltze lanen 2. multzoari
	114.2017	Projet de réhabilitation de l'École Élémentaire Ville – Avenants n° 1 aux marchés de travaux - Erreabilitazio lanen proiektua Hiri barneko 1.mailako eskolan – Obra merkatuen gehigarritzko 1. Akta

*Le Maire, Auzapeza,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria
Kotte ECENARRO*



AFFICHAGE MAIRIE – Herriko Etxean bistaratu
Le 16.10.2017 - Data : 2017ko urriak 16

*Le Maire, Auzapeza,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
Pirinio Atlantikoetako Departamenduko Kontseilaria*



MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du Lundi 23 octobre 2017
18 h 30

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

____ Votes CONTRE

____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO
N° : 107.2017

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

070.2017	Fourniture et service opérateur Télécoms et des prestations concourant à la bonne exécution de ses fournitures - Marché de service passé avec la société ORANGE	/
071.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 3 : plâtrerie - faux plafond - Avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la Société DE CAMPOS Pablo	190,00 € H.T. Marché de base initial : 4 861,66 € H.T. Montant total du marché après travaux : 5 051,66 € H.T.
072.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 5 : carrelage - faïence - avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la Société DE CAMPOS Pablo	758,00 € H.T. Marché de base initial : 6 844,90 € H.T. Montant total du marché après travaux : 7 602,90 € H.T.
073.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 6 : plomberie - chauffage - VMC - Avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la Société EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD OUEST	717,16 € H.T. Marché de base initial : 4 998,95 € H.T. Montant total du marché après travaux : 5 716,11 € H.T.
074.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 7 : électricité - Avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la SARL LEMAIRE	691,00 € H.T. Marché de base initial : 6 268,60 € H.T. Montant total du marché après travaux : 6 959,60 € H.T.
075.2017	Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Lot 4 : menuiserie bois - avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la SARL JOSEPH ETCHEVERRY ET FILS	330,00 € H.T. Marché de base initial : 1 757,00 € H.T. Montant total du marché après travaux : 2 087,00 € H.T.

076.2017	École primaire ville - vérification initiale des installations électriques - Mission passée avec la Société DEKRA INDUSTRIAL SAS	840,00 € H.T.
077.2017	Exploitation du Bar de Belcenia - Avenant n° 1	/
078.2017	Réhabilitation des extérieurs de l'École Maternelle Plage - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SAS EUROVIA AQUITAINE	15 590,80 € H.T.

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Fourniture et service opérateur Télécoms et des prestations concourant à la bonne exécution de ses fournitures	LOT UNIQUE	ORANGE	/ Marché à bons de commande	11/09/2017
Transformation du logement de fonction du Fronton Daniel UGARTE en local associatif - Avenants	LOT 3 : PLÂTRERIE - FAUX PLAFOND	DE CAMPOS PABLO	190,00 € H.T.	04/09/2017
	LOT 5 : CARRELAGE - FAÏENCE	DE CAMPOS PABLO	758,00 € H.T.	04/09/2017
	LOT 6 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC	EIFFAGE ÉNERGIE THERMIE SUD OUEST	717,16 € H.T.	04/09/2017
	LOT 7 : ÉLECTRICITÉ	SARL LEMAIRE	691,00 € H.T.	04/09/2017
	LOT 4 : MENUISERIE BOIS	SARL JOSEPH ETCHEVERRY ET FILS	330,00 € H.T.	04/09/2017
École Primaire Ville Vérification initiale des installations électriques	LOT UNIQUE	DEKRA INDUSTRIAL SAS	840,00 € H.T.	20/09/2017
Réhabilitation des extérieurs de l'École Maternelle Plage	LOT UNIQUE	EUROVIA AQUITAINE	18 590,80 € H.T.	09/10/2017

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Lundi 23 octobre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : INDEMNISATION DES GARDES PÊCHE

RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO

N° : 108.2017

L'Association des Pêcheurs de la Bidassoa délègue deux gardes pêche pour contrôler la mise en application de la réglementation en matière de pêche dans la Bidassoa.

Les communes riveraines de la Bidassoa versent une subvention permettant de couvrir les frais de déplacements des gardes pêche.

Je vous propose :

- d'allouer à l'association des pêcheurs de la Bidassoa une subvention de 200 € pour l'année 2017.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Lundi 23 octobre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : HENDAYE TOURISME & COMMERCE : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

RAPPORTEUR : M. Frédéric TRANCHE

N° : 109.2017

La délégation de compétence accordée à l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce pour mener des missions de promotion touristique, de valorisation du commerce et de gestion du Château d'Abbadia arrivera à terme en fin d'année 2017.

L'EPIC organise, depuis octobre 2016, en relation avec la Police Municipale les marchés alimentaires des mercredis place la République et des samedis à Sokoburu.

De même, il contribue à la commercialisation des salles de réunions et de l'Auditorium Antoine d'Abbadie sis à Sokoburu.

Il convient de confier, par convention, à l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce les missions sus énoncées pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Je vous propose :

- de déléguer à l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce pour une période de 3 ans les compétences en matière de tourisme, de commerce et de gestion du Château observatoire d'Abbadia,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention actant les compétences déléguées à l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Lundi 23 octobre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS 2017 - N° 4
RAPPORTEUR : M. Richard IRAZUSTA
N° : 110.2017

Compte tenu de l'évolution de l'organisation des services, des besoins du service et des missions assurées,

Il vous est proposé de créer :

A compter du 1^{er} novembre 2017 :

Filière Sanitaire et Sociale :

- 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet,

A compter du 1^{er} décembre 2017 :

Filière Technique :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet,

A compter du 1^{er} janvier 2018 :

Filière Sportive :

- 1 poste d'opérateur qualifié à temps complet,

Filière Technique :

- 1 poste de technicien territorial à temps complet,

et il vous est proposé de fermer :

A compter du 1^{er} novembre 2017 :

Filière Sanitaire et Sociale :

- 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet (17 h 30 par semaine),

A compter du 1^{er} janvier 2018 :

Filière Technique :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget de l'exercice.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Lundi 23 octobre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL REPRÉSENTANT LA VILLE D'HENDAYE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPUI À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI HENDAYE - PAYS BASQUE

RAPPORTEUR : M. Iker ELIZALDE

N° : 111.2017

La Commune d'Hendaye est investie dans une action de développement économique articulée autour des questions d'Économie Sociale et Solidaire, notamment au travers de sa participation au projet POCTEFA ETESS (École Transfrontalière en Économie Sociale et Solidaire), et par l'application de deux conventions de coopération signées avec le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, et la Coopérative d'Activités et d'Emploi Interstices.

Le « Centre d'appui à l'activité et à l'emploi Hendaye - Pays Basque » est le résultat d'un travail collaboratif.

Il vise trois objectifs :

- orienter les porteurs de projets créateurs d'emplois,
- soutenir le tissu économique local,
- faire émerger des projets collectifs de territoire.

Le « Centre d'appui à l'activité et à l'emploi Hendaye - Pays Basque » a été constitué ce jeudi 05 octobre 2017 à Hendaye sous forme d'Association loi 1901.

La gouvernance de l'association est divisée en quatre collèges (voir annexe).

La Commune d'Hendaye, en tant que collectivité à l'initiative du centre d'appui, détient des sièges au Conseil d'Administration. Les membres du Conseil Municipal proposés pour y représenter la Vile d'Hendaye sont :

- M. Iker ELIZALDE, Maire-Adjoint à l'économie, l'économie sociale et solidaire, et à l'emploi,
- Mme Claire LEGARDINIER, Conseillère Municipale Déléguée au centre d'appui,
- M. Richard IRAZUSTA, Maire-Adjoint au logement, à la solidarité, au personnel,
- M. Jean-Michel GIANSAINTI, Conseiller Municipal, délégué à la communication, à la vie associative, au lien intergénérationnel,
- Mme Evelynne ZUBIETA, Conseillère Municipale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la désignation de ces membres pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du centre d'appui.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Lundi 23 octobre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : PRISE DE COMPÉTENCE CRÉATION ET GESTION DE SITES DE VALORISATION ET DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES D'ACTIVITÉS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

RAPPORTEUR : M^{me} Isabelle POLA-LAKE

N° : 112.2017

Par délibération du 23 septembre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est prononcé favorablement sur une prise de compétence supplémentaire en vue de permettre la création et la gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés est pris en charge par le syndicat BIL TA GARBI.

Cette compétence n'intègre pas toutefois en l'état le traitement des déchets non assimilés, provenant d'activités économiques, et en particulier les déchets dits inertes des activités du bâtiment et des travaux publics.

Afin de renforcer la protection et la mise en valeur de l'environnement et d'améliorer le cadre de vie du territoire, le syndicat BIL TA GARBI envisage la création d'un centre d'enfouissement réservé à ces déchets.

Le syndicat souhaite se doter en conséquence d'une compétence statutaire explicite en la matière, ce qui suppose en premier lieu que les collectivités membres du syndicat, et notamment la Communauté d'Agglomération Pays Basque, disposent d'une telle compétence, qu'elles pourront ensuite transférer au syndicat.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-17 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la prise de compétence « Création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Lundi 23 octobre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : PROJET D'EXTENSION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE SOCIAL DENENTZAT :
AVENANT N° 2 AU LOT N° 2 CHARPENTE - COUVERTURE - ÉTANCHÉITE - ZINGUERIE -
BARDAGE

RAPPORTEUR : M^{me} Chantal KEHRIG-COTTENÇON

N° : 113.2017

- Par délibération du 1^{er} octobre 2013, nous avons approuvé le cahier des charges et le projet de maîtrise d'œuvre de l'opération.
- Par délibération du 24 novembre 2015, nous avons approuvé l'APD de travaux d'extension et de réaménagement du centre social DENENTZAT (première tranche) et autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics (MAPA), et à signer les marchés de travaux et toutes les pièces s'y rapportant.

Le chantier a été engagé par des travaux de démolition durant l'été 2016.

La reconstruction, l'extension et le réaménagement sont en cours.

Les travaux de réaménagement nécessitent des réparations et des renforcements d'éléments de charpente conservés, sur les anciens locaux du centre social DENENTZAT.

L'entreprise BERTIERE Philippe? sise 27 bis rue de l'Industrie 64700 HENDAYE, et titulaire du lot n°2 : Charpente-Couverture-Etanchéité-Zinguerie-Bardage présente un devis correspondant aux prestations demandées. Il s'élève à 8 972.60 € HT soit 10 767.12 € TTC.

Le marché de travaux évolue comme suit :

Marché de base signé le 29/04/16	Avenant n° 1 du 17/01/17	Avenant n° 2 du 23/10/17	Nouveau marché	Ecart
235 284.88 € HT	27 123.15 € HT	8 972.60 € HT	271 380.63 € HT	15.34 %
282 341.86 € TTC	32 547.78 € TTC	10 767.12 € TTC	325 656.76 € TTC	

Je vous propose donc :

- d'approuver l'avenant n° 2 pour le confortement de la charpente des anciens locaux du centre social DENENTZAT relatif au marché de travaux notifié et attribué à la SAS BERTIERE Philippe le 29 avril 2016.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Lundi 23 octobre 2017
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ
_____ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ
_____ Votes CONTRE

_____ Abstentions

RAPPORT

OBJET : PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VILLE - AVENANTS N°1
AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : M^{me} Chantal KEHRIG-COTTENÇON

N° : 114.2017

Au cours des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire ville il est apparu nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires ou modificatifs qui s'établissent ainsi :

Lot 1 : Gros œuvre - Désamiantage - Entreprise MOUHICA/LAPEYRE :

Marché initial :	469 570.19 € HT	
Avenant n° 1 :	+ <u>29 675.96 € HT</u>	+ 6.32 % du montant du marché
	499 246.15 € HT	

L'avenant concerne principalement des travaux de démolition de parquets bois, de reprise de gros œuvre, de dallages et de chapes.

Lot 2 : Charpente - couverture - zinguerie - Entreprise MASSY :

Marché initial :	22 788.72 € HT	
Avenant n° 1 :	- <u>650.00 € HT</u>	- 2.85 % du montant du marché
	22 138.72 € HT	

L'avenant concerne la suppression du platelage bois sur les sanitaires du préau.

Lot 3 : Etanchéité - Entreprise SPE :

Marché initial :	21 381.55 € HT	
Avenant n° 1 :	- <u>250.52 € HT</u>	- 1.17 % du montant du marché
	21 131.03 € HT	

L'avenant concerne la suppression de l'étanchéité de l'élévateur PMR.

Lot 4 : Menuiseries extérieures - Entreprise ARCOUET :

Marché initial :	100 122.14 € HT	
Avenant n° 1 :	- <u>7 614.79 € HT</u>	- 7.61 % du montant du marché
	92 507.35 € HT	

L'avenant concerne la suppression des brise-soleils et leurs remplacements par un vitrage plus performant.

Lot 5 : Serrurerie - Entreprise DL AQUITANE :

Marché initial :	82 590.00 € HT	
Avenant n° 1 :	+ <u>3 080.00 € HT</u>	+ 3.73 % du montant du marché
	85 670.00 € HT	

L'avenant concerne la fabrication et la pose de garde-corps supplémentaires.

Lot 7 : Menuiseries bois- Entreprise ETCHENAUSIA :

Marché initial :	195 513.58 € HT	
Avenant n° 1 :	- <u>18 726.22 € HT</u>	- 9.58 % du montant du marché
	176 787.36 € HT	

L'avenant concerne essentiellement la suppression de l'organigramme des clés, des anti-pinces doigts, et d'un mur mobile, la mise en œuvre d'habillages et de trappes de visites en bois.

Lot 8 : Carrelage-faïence-Entreprise AQUISOLS :

Marché initial :	45 322.17 € HT	
Avenant n° 1 :	- <u>247.20 € HT</u>	- 0.55 % du montant du marché
	45 074.97 € HT	

L'avenant concerne essentiellement la suppression de chape et de faïence et la mise en œuvre d'enduit de lissage.

Lot 9 : Sols-colles - Entreprise BISCAY :

Marché initial :	59 096.04 € HT	
Avenant n° 1 :	+ <u>453.73 € HT</u>	+ 0.77 % du montant du marché
	59 549.77 € HT	

L'avenant concerne essentiellement la suppression de revêtement dans des salles de classes existantes et la réparation de revêtements conservés.

Lot 12 : Plomberie - CVC - Entreprise SPIE SUD - OUEST :

Marché initial :	185 003.45 € HT	
Avenant n° 1 :	+ <u>2 596.75 € HT</u>	+ 1.40 % du montant du marché
	187 600.20 € HT	

L'avenant concerne essentiellement la modification du réseau gaz, la création d'une douche et d'une grille de ventilation.

Lot 13 : Ascenseur - Entreprise IUMANA :

Marché initial :	38 000.00 € HT	
Avenant n° 1 :	+ <u>6 740.00 € HT</u>	+ 17.74 % du montant du marché
	44 740.00 € HT	

L'avenant concerne le remplacement de l'élévateur PMR initialement prévu par une unité plus légère et esthétique.

Lot 14 : VRD - Entreprise SOROSO :

Marché initial :	17 225.44 € HT	
Avenant n° 1 :	+ <u>1 750.00 € HT</u>	+ 10.16 % du montant du marché
	18 975.44 € HT	

L'avenant concerne la modification du réseau d'évacuation des eaux usées dans la cour de récréation.

Lot 15 : Cloisonnement - Entreprise LE FROID PYRENEEN :

Marché initial :	12 320.00 € HT	
Avenant n° 1 :	- <u>330.00 € HT</u>	- 2.68 % du montant du marché
	11 990.00 € HT	

L'avenant concerne la suppression de siphons de sol.

Au total le montant initial
des marchés s'élève à : 1 603 903.70 € HT

L'avenant n° 1 + 16 477.71 € HT

Nouveau montant total des marchés	<u>1 620 361.41 € HT</u>	soit une augmentation du montant des marchés de travaux de (1.03 %)
--------------------------------------	--------------------------	--

Je vous propose donc :

- d'approuver la passation des avenants aux marchés de travaux tels que prévus ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.